

La Maison-Dieu, 176, 1989, 54-66

Michel PASTOUREAU

ORDO COLORUM NOTES SUR LA NAISSANCE DES COULEURS LITURGIQUES

RARES sont les travaux concernant l'apparition et la diffusion des couleurs liturgiques, et plus rares encore les études qui ne se contentent pas de recopier les quelques remarques, nullement pionnières, publiées en 1914 dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*¹. En fait, pour tout le haut Moyen Age, et même pour une large partie de la période prétridentine, nos connaissances demeurent, sur bien des points, rudimentaires. Dans les premiers temps du Christianisme, on observe une prédominance de la couleur blanche et des étoffes et vêtements non teints, le prêtre célébrant l'office avec son costume ordinaire. Puis, peu à peu, le blanc semble réservé à la fête de Pâques et aux fêtes les plus solennelles de l'année. Plusieurs Pères

1. Tome III, fasc. 2, col. 2999-3002, qui reprend surtout les travaux des auteurs allemands : F. Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder im Mittelalter*, Berlin, 1859-1869, 3 vol., et J. Braun, *Die liturgische Gewandung in Occident und Orient*, Freiburg im Breisgau, 1907.

s'accordent pour voir dans cette couleur celle qui est aux yeux de l'Église chargée de la plus grande dignité². C'est la couleur pascale par excellence ; c'est aussi celle des catéchumènes.

Le haut Moyen Age

A partir de l'époque carolingienne, peut-être même antérieurement, dès le 6^e siècle, lorsqu'un certain luxe fait son entrée dans l'église, l'or et les couleurs brillantes s'emparent des tissus et du vestiaire cultuels. Mais les usages varient grandement, selon les diocèses, et il est bien difficile de discerner avant le 11^e siècle des pratiques de la couleur qui seraient communes à toute la chrétienté. La liturgie est, en grande partie, placée sous le contrôle des évêques. Mais, dans les documents qui nous sont parvenus, il est très rarement question des couleurs. Prélats et conciles se contentent de condamner les vêtements rayés ou bariolés — ils continueront de le faire au moins jusqu'au concile de Trente — et de rappeler la primauté christologique de la couleur blanche.

Un peu avant l'an mil, commencent à se répandre différents textes sur la symbolique religieuse des couleurs³. Anonymes, difficiles à dater et à localiser, ces textes sont uniquement spéculatifs et ne prétendent en rien décrire les usages de tel ou tel diocèse, encore moins ceux de la Chrétienté dans son ensemble. Au reste, ils glosent sur un nombre de couleurs — sept, huit, douze — supérieur à celui dont se servira le culte par la suite. Pour l'historien, la difficulté est d'apprécier la portée qu'ils ont pu avoir sur les réflexions et les recommandations des liturgistes. A partir du 12^e siècle,

2. Voir par exemple le très beau passage de Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, éd. C. Mondésert et C. Matray, Paris, 1970, p. 114-125, livre III, chap. XI, § 53-60 (coll. « Sources chrétiennes », vol. 158).

3. En voir un très intéressant, compilé au 10^e siècle, édité par J. Moran, *Essays on the Early Christian Church*, Dublin, 1864, p. 171-172.

en effet, ces derniers se mettent à parler de plus en plus fréquemment des couleurs. Non pas qu'ils détaillent des pratiques véritables, mais, à les lire, on sent bien que la couleur a désormais acquis dans le rituel de la messe une place importante. Même si elle n'est pas encore pleinement articulée sous forme de code, la couleur est devenue un signe suffisamment fort pour susciter stratégies et spéculations liturgiques. Sur la signification des trois couleurs principales, la plupart des grands auteurs du 12^e siècle (Honorius d'Autun, Rupert de Deutz, Hugues de Saint-Victor, Jean Beleth, etc.) paraissent s'accorder : le blanc évoque la pureté ; le noir, la pénitence et l'affliction ; le rouge, le sang versé par et pour le Christ⁴. Ils diffèrent en revanche sur les autres couleurs (dont, du reste, certains ne parlent pas) : le vert, le violet, accessoirement le brun et le jaune. Le statut et la symbolique de cette dernière couleur, par exemple, sont très différents selon qu'elle est ou non assimilée à l'or. Diffèrent également les usages qui consistent, en certains endroits, à associer telle ou telle couleur à telle ou telle fête ou moment du calendrier. Mais en ce domaine nous manquons vraiment d'enquêtes approfondies pour avoir un tableau de la situation à la fin du 12^e siècle. Ce qui semble acquis, c'est que, dans beaucoup de diocèses, on s'efforce d'instaurer une telle association entre la couleur et la fête du jour ; la couleur fait déjà partie intégrante du rituel et de sa théatralité. Ce qui semble acquis également, c'est une certaine unité de pratique pour les très grandes fêtes : le blanc pour Pâques et pour la Nativité du Sauveur ; le noir pour le Vendredi saint ; le rouge pour la Pentecôte. Mais pour le reste, notamment pour les fêtes des saints et plus encore pour les jours ordinaires, nombreuses sont les imprécisions, les hésitations et, surtout, les variantes d'un diocèse à l'autre. C'est alors qu'est compilé un texte détaillé sur les couleurs

4. Voir par exemple les gloses d'Honorius d'Autun dans son *Expositio in cantica canticorum* (PL, tome 172, col. 440-441), reprises et complétées un peu plus tard par Richard de Saint-Victor, *In cantica canticorum explicatio*, chap. XXXVI (PL, tome 196, col. 509-510).

liturgiques par le cardinal Lothaire Segni, futur pape sous le nom d'Innocent III.

Le *De sacro sancti altaris mysterio* d'Innocent III

Vers 1194-1195, en effet, alors qu'il n'est que cardinal-diacre et que le pontificat de Célestin III (ennemi de sa propre famille) l'a pour un temps éloigné des affaires de la curie, le cardinal Lothaire rédige plusieurs traités, dont un traité sur la messe, le fameux *De sacro sancti altaris mysterio*⁵. C'est une œuvre de jeunesse — parfois jugée indigne du grand Innocent III — où, selon les habitudes du temps, l'auteur compile et cite beaucoup. Mais ce texte a, pour nous, le mérite de résumer ou de compléter ce qui s'est écrit avant lui sur ce sujet. En outre, pour ce qui concerne les couleurs des étoffes et des vêtements liturgiques, son témoignage est d'autant plus précieux qu'il décrit, avec un certain nombre de détails, les usages ayant cours dans le diocèse de Rome avant son propre pontificat. Jusque-là, les usages romains pouvaient être pris comme références — c'était notamment ce que recommandaient beaucoup de liturgistes et de canonistes — mais ils n'avaient pas encore de véritable portée normative à l'échelle de la Chrétienté ; évêques et fidèles restaient souvent attachés aux traditions locales. Grâce au prestige immense d'Innocent III, les choses changèrent dans le courant du 13^e siècle. L'idée s'imposa, de plus en plus fortement, que ce qui était valide à Rome avait une portée presque légale. Et, surtout, les écrits de ce pape, fussent-ils des œuvres de jeunesse, devinrent tous des *auctoritates*. Ce fut notamment le cas du traité sur la messe. Le chapitre sur les couleurs fut non seulement repris, sinon commenté, par beaucoup d'auteurs du 13^e siècle, mais il commença aussi à être mis en pratique dans plusieurs diocèses, certains fort éloignés de Rome (ainsi en Allemagne du Nord et en

5. *PL*, tome 217, col. 774-916 (couleurs = col. 799-802).

Scandinavie). En ce domaine, la tendance allait, lentement, vers une plus grande unité de la liturgie.

On trouvera ci-après la traduction du texte du cardinal Lothaire.

De quatuor coloribus principalibus, quibus secundum proprietates dierum vestes sunt distinguendae, constituant le chapitre LXV du deuxième livre du De sacro sancti altaris mysterio ⁶.

Des quatre couleurs principales, par lesquelles il faut distinguer les vêtements selon les jours et les fêtes de l'année.

Il existe quatre couleurs principales par lesquelles l'Église romaine distingue les vêtements sacrés en liaison avec les fêtes de l'année : le blanc, le rouge, le noir et le vert. Dans la foi [mosaïque] il y avait aussi quatre couleurs : le blanc, le pourpre, le violet et le vermillon (Ex 28, 15).

On porte des vêtements blancs pour les fêtes des confesseurs et des vierges, des vêtements rouges pour les fêtes solennelles des apôtres et des martyrs. C'est pourquoi l'Épouse dit dans le Cantique : « Mon bien-aimé est blanc et vermeil, choisi entre mil » (Ct 5, 10). Il est blanc en raison de la sainteté des confesseurs et de la pureté des vierges, rouge en raison du sang des martyrs et des apôtres. Là se trouvent les fleurs des roses et les lis des vallées.

Il faut donc utiliser des vêtements blancs pour les fêtes des confesseurs et des vierges à cause de leur pureté et

6. La traduction proposée a été effectuée à partir du texte publié par J.P. Migne dans le volume 217 de la *Patrologia latina* (col. 799-802). Je lui ai fait confiance et n'ai pas cherché à faire œuvre d'érudition pour corriger ou préciser ici ou là telle ou telle leçon. J'ai essayé de traduire le texte au plus près, avec ses lourdeurs et ses répétitions ; elles ont valeur de document et seront peut-être utiles pour l'étude des sources que l'auteur a compilées. De même, pour les innombrables citations des Écritures, j'ai traduit fidèlement les formulations mêmes de Lothaire, sans recourir à telle ou telle traduction moderne faisant autorité ; c'est souvent le devoir de l'historien que de rester au ras des documents. En revanche, pour ces citations, j'ai indiqué chaque fois que j'ai pu la retrouver, la référence précise au livre et aux versets concernés.

de leur innocence : « Les Nazaréens de Notre Seigneur sont devenus d'une blancheur absolue et l'accompagnent toujours vêtus de blanc ; ils sont vierges et suivent l'Agneau partout où il va » (Ap 7, 9). Pour cette même raison on doit utiliser le blanc pour les fêtes suivantes. Pour les fêtes des anges, dont le Seigneur loue l'éclat lorsqu'il s'adresse ainsi à Lucifer : « Où étais-tu lorsque les astres du matin chantaient mes louanges ? » (Jb 38, 7). Pour la Nativité du Sauveur et pour celle de saint Jean-Baptiste ; l'un et l'autre sont nés purs, hors du péché originel. « Le Seigneur est monté sur une nuée légère et est entré en Égypte » (Is 19, 1), c'est-à-dire qu'il a pris chair, une chair exempte de péché, et qu'il est venu en ce monde, selon ces paroles de l'ange à Marie : « L'Esprit Saint viendra en toi et la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre » (Lc 1, 35). Quant à Jean-Baptiste, même s'il a été conçu dans le péché, il a été sanctifié dans le ventre de sa mère, selon les paroles du prophète : « Avant que tu ne sortes du sein de sa mère, je t'ai sanctifié » (Jr 1, 5). En effet, l'ange dit à Zacharie : « Il sera rempli du Saint Esprit dès le sein de sa mère » (Lc 1, 15). Pour la fête de l'Épiphanie, en souvenir de l'éclat de l'astre qui guida les mages, selon cette prophétie : « Les nations marcheront à ta lumière et les rois dans ta splendeur » (Is 60, 3). Pour la Purification de Marie, qui, selon le cantique de Siméon, offrit « celui qui était la lumière des nations et la gloire d'Israël » (Lc 2, 32). Pour le Jeudi Saint, en raison de la confection du saint chrême que l'on consacre à la purification de l'âme. Ce jour-là, en effet, l'évangile parle essentiellement de sanctification : « Celui qui a été lavé, dit le Sauveur, n'a plus besoin que de laver ses pieds ; il est pur en tout son corps » ; et plus loin : « Si je ne te lave les pieds, tu n'auras pas de place à mes côtés » (Jn 13, 8-10). Pour la fête de la Résurrection, car l'ange qui fut à la fois le témoin et le messenger de la résurrection du Sauveur, apparut revêtu d'une robe blanche. « Son visage, dit Matthieu, ressemblait à l'éclair et sa robe à la neige » (Mt 28, 3). Pour la fête de l'Ascension, en souvenir de la nuée éclatante sur laquelle le Christ monta

au ciel. Deux hommes vêtus de robes blanches apparurent et dirent aux apôtres : « Hommes de Galilée, pourquoi regardez-vous ainsi vers le ciel ? » (Ac 1, 10-11).

Il faut noter que pour la consécration des évêques on doit utiliser la couleur de la fête du jour (toutefois, l'évêque consacré, lui, doit toujours être en blanc). En revanche, pour la dédicace d'une église, on doit toujours employer la couleur blanche, quel que soit le jour où cette dédicace a lieu. Cela parce que pour la consécration d'un évêque on chante la messe du jour, tandis que pour la dédicace d'un édifice on chante la messe de dédicace. L'Église, en effet, lui donne un nom virginal, selon cette parole de l'apôtre : « Je vous ai fiancés à cet unique époux, le Christ » (1 Co 11, 2). De cette épouse le Cantique nous dit : « Tu es toute belle ma bien-aimée et il n'est point de tache en toi. Viens du Liban, ô mon épouse, viens du Liban, viens » (Ct 4, 7-8).

On doit porter des vêtements rouges pour les fêtes des apôtres et des martyrs, en souvenir du sang de leur passion qu'ils ont versé pour le Christ. Ce sont eux « qui sont venus au bout d'un grand voyage et qui ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau » (Ap 7, 14). Pour la fête de la Croix, sur laquelle le Christ répandit son sang pour nous. « Pourquoi, dit le prophète, ton vêtement est-il rouge, comme celui de ceux qui foulent le raisin dans le pressoir ? » (Is 53, 2). Pour la Pentecôte, en raison de la ferveur de l'Esprit Saint qui rendit sur les apôtres sous forme de langues de feu : « Apparurent comme des langues de feu qui se divisèrent et se posèrent sur chacun d'eux » (Ac 2, 3). Selon le prophète : « Du ciel il a envoyé un feu jusque dans la moelle de mes os » (Ez 38, 22). Il faut également utiliser le rouge le jour du martyre des apôtres Pierre et Paul ; toutefois c'est le blanc qui convient pour la conversion de Paul et pour la chaire de Pierre. De même, on utilise le rouge pour la décollation de saint Jean-Baptiste, alors que c'est le blanc qui convient pour sa nativité. En effet, lorsqu'on célèbre la fête d'un saint qui est à la fois vierge et martyr, le martyr l'emporte sur la virginité parce qu'il est le signe de la plus parfaite charité ; ainsi

parle le Christ : « Personne ne peut faire preuve d'un amour plus grand que celui qui donne sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13). C'est pourquoi, pour la fête de la Toussaint, certains préconisent la couleur rouge. Mais d'autres, comme la curie pontificale, utilisent le blanc, l'Église enseignant, selon l'Apocalypse de Jean, que les saints « étaient debout devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et tenant des palmes dans leurs mains » (Ap 7, 9).

Il faut utiliser le noir les jours de pénitence et d'affliction, en raison des péchés et pour commémorer les morts. Ainsi, depuis l'Avent jusqu'à la veille de la Nativité, et depuis la Septuagésime jusqu'au Samedi Saint. l'Épouse dit dans le Cantique : « Je suis noire mais je suis belle, ô filles de Jérusalem, belle comme les tentes de Cedar et comme celles de Salomon. Ne me dédaignez pas parce que je suis sombre, c'est le soleil qui a transformé la couleur de ma peau » (Ct 1 ; 5-6). Pour la fête des saints Innocents, certains estiment qu'il faut utiliser le noir, d'autres le rouge. Les premiers en raison de la tristesse [émanant de la lecture du jour] : « Une voix a été entendue dans Rama, des pleurs et des lamentations ; c'est Rachel qui pleure ses enfants, elle ne veut pas être consolée car ils ne sont plus » (Jr 31, 15) ; en effet, ce jour-là, pour cette même raison, on ne chante pas de cantique de joie et l'évêque ne porte pas sa mître d'or. Les seconds, à cause du martyre lui-même, que l'Église commémore surtout par ces paroles : « Sous le trône de Dieu les saints criaient : toi qui es notre Dieu, venge notre sang répandu » (Ap 6, 9-10). C'est certes en raison de la tristesse de ce jour et parce qu'on n'y chante aucun cantique d'allégresse que la mître n'est pas d'or ; mais comme il s'agit de la commémoration d'un martyre, il faut utiliser le rouge. Aujourd'hui, toutefois, nous utilisons le violet, comme pour le dimanche de *Laetare*. Ce jour-là, la rose d'or constituant un signe de joie, le souverain pontife porte une mître d'or ; mais en raison du temps de pénitence où nous nous trouvons, il faut utiliser des vêtements noirs, ou plutôt violets.

Reste la couleur verte, qui doit être utilisée pour les jours et les fêtes ordinaires ; car le vert est une couleur intermédiaire entre le blanc, le noir et le rouge. C'est cette couleur qu'évoque le Cantique : « Le cypre avec le nard et le nard avec le safran » (Cant 4, 13).

Toutes les autres couleurs se résument dans ces quatre couleurs principales. Ainsi le vermeil s'assimile au rouge, le violet au noir, le jaune au vert. Plusieurs auteurs, de leur côté, font des comparaisons avec les plantes et parlent de roses pour les martyrs, du safran pour les confesseurs et de lis pour les vierges.

La place manque évidemment pour commenter en détail les distributions et les considérations symboliques qu'il développe. Contentons-nous d'en souligner les principales articulations.

Le blanc, symbole de pureté, est utilisé pour les fêtes des anges, des vierges et des confesseurs, pour Noël et pour l'Épiphanie, pour le Jeudi Saint, pour le dimanche de Pâques, pour l'Ascension et pour la Toussaint (avec une certaine hésitation pour cette dernière fête). Le rouge, qui rappelle ici encore le sang versé par et pour le Christ, s'emploie pour les fêtes des apôtres et des martyrs, pour celles de la sainte Croix et pour la Pentecôte. Le noir, lié au deuil et à la pénitence, sert pour les messes des défunts, ainsi que pendant le temps de l'Avent, pour la fête des saints Innocents et de la Septuagésime à Pâques. Le vert, enfin, est sollicité les jours où ni le blanc, ni le rouge ni le noir ne conviennent, parce que — et c'est par là pour l'historien des couleurs une notation du plus grand intérêt, dont Lothaire n'a du reste pas le monopole⁷ — « *viridis color me ius est*

7. Jusqu'au 14^e siècle, de nombreux auteurs souligneront ce caractère médian du vert dans beaucoup de systèmes de la couleur. Le vert n'est nullement fait d'un mélange de jaune et de bleu (idée totalement inconnue des hommes de l'Antiquité et du Moyen Age), il est soit un palier du noir, soit une couleur « en plus », une couleur située hors de toutes les échelles de la couleur. Voir les schémas que j'ai proposés dans mon article « *Vizi e virtù dei colori nella sensibilità medioevale* », dans *Rassegna*, t. 23, fasc. 3, sept. 1985, p. 5-13.

inter albedinem et nigritiam et ruborem ». Lothaire précise aussi que l'on peut éventuellement remplacer le noir par du violet et le vert par le jaune.

Cette distribution des couleurs appelle quelques remarques. Tout d'abord, il faut mettre en valeur la construction du système liturgique autour des trois couleurs polaires de la civilisation occidentale : le blanc, le rouge et le noir, c'est-à-dire le blanc et ses deux contraires. En ce sens, le code de la liturgie ne se différencie aucunement des autres codes que le Moyen Age a organisés autour des couleurs. Au reste, comme dans tous les autres systèmes, aux trois couleurs polaires est associée une quatrième couleur, une couleur servant de « soupape » ; et ici comme ailleurs, cette quatrième couleur c'est le vert, la couleur « en plus », la couleur « hors système »⁸. Il faut ensuite noter l'absence de toute mention de la couleur bleue. A la fin du 12^e siècle, le bleu, future couleur mariale, est encore une couleur secondaire, sur laquelle il est impossible de greffer une quelconque dimension symbolique. J'en ai étudié ailleurs les raisons et n'y reviens pas ici⁹. Remarquons, cependant, que, par la suite, le bleu n'accèdera jamais au statut de véritable couleur liturgique, même à l'époque moderne¹⁰. Pour ce qui concerne le blanc et le rouge, les notations de Lothaire sont remarquables à un double titre : d'une part, il semble confirmer définitivement la substitution du rouge au blanc comme couleur des martyrs (pendant le haut Moyen Age, le blanc, couleur du Paradis, est aussi celle des martyrs ; puis on considère ensuite que ceux-ci, qui ont versé leur sang pour le Christ, doivent plutôt être emblématisés par le rouge) ; d'autre part, en cas de superposition de deux « états » pour un

8. Voir la note précédente.

9. M. Pastoureau, « Vers une histoire de la couleur bleue », préface au catalogue de l'exposition *Sublime Indigo*, Marseille, 1987, p. 19-27 ; « Du bleu au noir. Éthiques et pratiques de la couleur à la fin du Moyen Age », dans *Médiévales*, t. 14, 1988, p. 9-22.

10. Sauf localement (notamment en Espagne) ou très circonstancié. Ainsi en Italie pour quelques fêtes de la Vierge en certaines provinces.

même saint ou pour une même fête, notre auteur établit la supériorité du martyr sur la virginité — donc du rouge sur le blanc — et du temps (Avent, Carême) sur la fête — donc du noir sur le rouge ou sur le blanc. Mais dans ce dernier cas, il laisse de côté le cas particulier des fêtes du Christ et ne dit pas un mot de celles de la Vierge. Cette dernière lacune est d'ailleurs étrange ¹¹.

Le Moyen Age

Quoique plus descriptif et spéculatif que vraiment normatif, le texte du cardinal Lothaire sur les couleurs confirmait le désir de Rome d'une plus grande unité liturgique. Il ne fut guère relayé par les décisions du quatrième concile de Latran, qui se préoccupa peu de liturgie, mais sa renommée traversa tout le 13^e siècle et fut prolongée bien au-delà grâce au célèbre *Rationale divinorum officiorum*, compilé par le futur évêque de Mende Guillaume Durant, vers 1285-1286. Cet ouvrage en huit livres, qui constitue la plus vaste encyclopédie médiévale de tous les objets, signes, rituels et symboles liés à la célébration du culte divin, reprend en effet une large partie du chapitre de Lothaire sur les couleurs, développe certaines considérations allégoriques ou symboliques, apporte un certain nombre de précisions, complète le cycle des fêtes (en ajoutant notamment celles de la Vierge) et érige en un système qui devrait être commun à l'Église dans son ensemble ce qui, un siècle plus tôt, n'était qu'une description militante des usages romains. Quant on sait que plus de mille manuscrits du *Rationale* nous ont été conservés, qu'il fut après la Bible et le Psautier le troisième livre à jamais avoir été imprimé, et que quarante-trois éditions incunables en ont été données, on se rend compte de la portée qu'un tel texte

11. Lothaire en effet ne parle d'aucune fête de la Vierge, et oublie notamment l'Annonciation, l'une des plus grandes fêtes religieuses de l'année. Ce manque est tellement étonnant qu'il faut peut-être davantage l'imputer à la tradition du texte qu'à l'auteur lui-même.

a pu avoir sur la liturgie occidentale et sur le discours et les pratiques de la couleur qui s'y rattachent¹².

Cette portée fut cependant plus théorique et livresque que véritablement concrète. Aux 14^e et 15^e siècles, l'installation de la papauté à Avignon, le Grand Schisme et la crise générale de l'Église firent reculer ce mouvement d'unification de la liturgie qui s'était mis en marche au 13^e siècle. Bien des diocèses retrouvèrent alors des usages particuliers et les conservèrent longtemps, parfois jusqu'en plein 19^e siècle, malgré les décisions du concile de Trente et l'instauration du missel romain de saint Pie V.

Les quelques lignes qui précèdent ne peuvent pallier l'absence d'une véritable étude approfondie de l'origine et de la diffusion des couleurs liturgiques. Je souhaite vivement qu'un chercheur plus compétent que moi en matière d'histoire de la liturgie l'entreprenne prochainement. En tant qu'historien des couleurs, je remarque que le phénomène s'inscrit pleinement dans le vaste mouvement de « mise en couleurs » des églises qui se produit entre le 8^e et le 13^e siècle et que j'ai étudié par ailleurs¹³. Bien des prélats sont alors « chromophiles » — Suger en est l'exemple le plus achevé — et, souvent, sur ces questions, archéologie et liturgie ne peuvent pas vraiment être dissociées. Toutes les couleurs, qu'elles prennent place sur le tissu ou sur le verre, sur la pierre ou sur le parchemin, qu'elles soient permanentes ou circonstanciées, se parlent et se répondent à l'intérieur de l'édifice. La couleur articule l'espace et le temps, exprime les rythmes et les accents, distingue les acteurs, les lieux et les moments. A partir du 12^e siècle, il n'y a pas de théatralité sans couleur, pas de culte sans couleur.

12. Dans le *Rationale*, le chapitre sur les couleurs liturgiques est le 18^e du livre III ; il est intitulé *De quatuor coloribus, quibus Ecclesia in ecclesiasticis utitur indumentis*. En attendant l'édition à venir du *Rationale*, préparée par le P. Gy et le P. Davril, j'utilise pour ma part une vieille édition publiée à Lyon, en 1592, chez Jean-Baptiste Buysson, les éditions du 19^e siècle me semblant de qualité inférieure.

13. « L'Église et la couleur des origines à la Réforme », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 153, 1988, sous presse.

Archéologie et liturgie doivent en outre être rapprochées d'une autre discipline : l'héraldique. L'historien, en effet, en peut pas ne pas constater que les premières tentatives efficaces pour codifier les couleurs de la liturgie sont contemporaines de la naissance du blason, le plus élaboré des codes sociaux et des systèmes de représentation que l'Occident médiéval a construit autour des couleurs. En un siècle — le 12^e — la messe, comme la guerre, comme le tournoi, comme la société, comme les images, s'est proprement *héraldisée* dans la couleur. Comme celles des armoiries, les couleurs de la liturgie n'existent qu'en nombre limité et ne se combinent pas indifféremment. Comme en héraldique, elles représentent des catégories pures : ce sont des couleurs abstraites, conceptuelles, dont les nuances ne comptent pas. Comme les *gueules* du blason, par exemple, le rouge et la Pentecôte peut se traduire par du vermillon, du carmin, du pourpre, etc., cela n'a aucune importance ni aucune signification. C'est un rouge archétypal, le symbole de tous les rouges. C'est aussi, comme en héraldique, un rouge uni, ce qui, à certains égards, est au 12^e siècle une notion déjà moderne. Désormais, le prélat et le théologien peuvent manipuler la couleur comme le fait le héraut d'armes. Du symbole on tend à passer à l'emblème et à emblématiser l'année liturgique par la couleur. Un code est né.

M. PASTOUREAU